

PROGRAMME

DES

COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1891—1892



GENÈVE

IMPRIMERIE AUBERT-SCHUCHARDT

—
1891

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1891-1892

Faculté des Sciences

M. le Professeur G. OLTRAMARE, doyen

SEMESTRE D'HIVER

Géométrie analytique. — M. le professeur G. OLTRAMARE
— Une heure par semaine.

Calcul des probabilités. — Le même professeur. — Une
heure par semaine.

Algèbre. — Le même professeur. — Deux heures par
semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même professeur. —
Trois heures par semaine.

Exercices de mathématiques. — Le même professeur. —
Quatre heures par semaine.

Mécanique rationnelle. — M. C. CAILLER, professeur extra-
ordinaire. — Trois heures par semaine.

Exercices de mécanique. — Le même professeur. —
Deux heures par semaine.

Complément de dynamique analytique — Le même pro-
fesseur. — Une heure par semaine.

Astronomie générale. — M. le professeur R. GAUTIER. —
Deux heures par semaine.

Trigonométrie sphérique. — Le même professeur. —
Une heure par semaine.

Exercices de mathématiques élémentaires (trigonométrie).
M. C. GALOPIN, professeur extraordinaire. — Une heure par
semaine.

Calculs de physique. — Le même professeur. — Deux
heures par semaine.

Le semestre d'hiver commencera le 15 octobre 1891 et finira le
22 mars 1892.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens
arriérés et aux examens de grades. — Les inscriptions pour ces examens
seront reçues du 1^{er} au 8 octobre.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le 22 octobre. Ils
seront interrompus du 23 décembre 1891 au 4 janvier 1892 inclusivement.

Le semestre d'été commencera le 8 avril 1892 et finira le 15 juillet. —
La dernière semaine de ce semestre sera consacrée aux examens de fin
d'année et aux examens de grades.

Le Bureau pour l'année 1891-1892 est composé de :

MM. A. CHANTRE, *Recteur.*

C. JULLIARD, *Vice-Recteur.*

C. SORET, *Secrétaire.*

ET DE

MM. G. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Sciences.

E. RITTER, Doyen de la Faculté des Lettres.

A. MARTIN, Doyen de la Faculté de Droit.

J. COUGNARD, Doyen de la Faculté de Théologie.

G. LASKOWSKI, Doyen de la Faculté de Médecine.

Eléments de la théorie des quaternions. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Physique expérimentale. — M. le professeur C. SORET. — Physique moléculaire. Calorique. Electricité. Magnétisme. Quatre heures par semaine.

Compléments de physique destiné aux étudiants en sciences. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de physique. — Le même professeur.

Physique médicale. (Complément de physique destiné spécialement aux étudiants en médecine). — M. A. RILLIET, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Production de l'électricité. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Chimie inorganique. — M. le professeur C. GRÆBE. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de chimie. — Le même professeur.

Minéralogie. — M. L. DUPARC, professeur extraordinaire. — Trois heures par semaine.

Répétitoires pratiques. — Le même professeur. — Application de la cristallographie. Déterminations pratiques des minéraux. — Deux heures par semaine.

Géologie physique et expérimentale. (Cours libre). — Le même professeur. — Suite du cours d'été. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de minéralogie. — Tous les jours. — S'adresser au professeur.

Microbiologie. — M. le professeur D. MONNIER. — Deux heures par semaine.

Chimie biologique. — Le même professeur. — Falsifications des substances alimentaires. — Une heure par semaine.

Chimie analytique. (Cours libre.) — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'Analyse, de Chimie biologique et de Microchimie. — Le même professeur.

Zoologie et anatomie comparée des vertébrés. — M. le professeur C. VOGT. — Cinq heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de microscopie et d'anatomie comparée. — Le même professeur. — S'adresser à M. le Dr YUNG, assistant.

Zoologie générale. — M. E. YUNG, professeur extraordinaire. — Application de la théorie de Darwin à l'homme. Anthropologie. — Une heure par semaine.

Physiologie botanique. — M. le professeur M. THURY. — Deux heures par semaine.

Botanique médicale et pharmaceutique. — M. le professeur R. CHODAT. — Deux heures par semaine.

Anatomie végétale. (Cours libre). — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Evolution et distribution des végétaux. (Cours libre). — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique systématique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Psychologie physiologique. — M. Th. FLOURNOY, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Exercices sur le calcul différentiel et intégral et sur d'autres branches. — M. L. LEBoulLEUX, licencié ès sciences. — Deux heures par semaine.

Géométrie analytique. — M. J. LYON, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Théorie des déterminants. — M. J. LYON. — Deux heures par semaine.

Les alcaloïdes et la série pyridique. — M. Amé PICTET, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chimie médicale. — M. G. FRUTIGER, docteur ès sciences. — Trois heures par semaine.

Théorie des composés aromatiques (Première partie). — M. S. LÉVY, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Volumétrie — M. S. LÉVY. — Une heure par semaine.

Etude des relations entre la physique et la chimie. — M. A. LE ROYER, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Les questions à résoudre dans le champ de la géographie physique. — M. Emile CHAIX. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

- Géométrie descriptive.* — M. le professeur G. OLTRAMARE.
— Deux heures par semaine.
- Théorie générale des équations.* — Le même professeur.
— Deux heures par semaine.
- Calcul différentiel et intégral.* — Le même professeur. —
Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.
- Exercices mathématiques.* — Le même professeur. —
Quatre heures par semaine.
- Mécanique analytique et appliquée.* — M. C. CAILLER,
professeur extraordinaire. — Suite du cours d'hiver. —
Trois heures par semaine.
- Eléments de la théorie de l'élasticité.* (Cours libre). —
Le même professeur. — Deux heures par semaine.
- Exercices de mécanique.* — Le même professeur. —
Deux heures par semaine.
- Astronomie sphérique.* — M. le professeur R. GAUTIER.
— Trois heures par semaine.
- Exercices de mathématiques élémentaires (géométrie ana-
lytique).* — M. C. GALOPIN, professeur extraordinaire. —
Deux heures par semaine.
- Calculs de physique.* — Le même professeur. — Une
heure par semaine.
- Théorie des quaternions.* — Le même professeur. —
Deux heures par semaine.
- Physique expérimentale.* — M. le professeur C. SORET.
— Acoustique, Optique. — Quatre heures par semaine.
- Mesures électriques avec travaux pratiques dans le labo-
ratoire.* — M. RILLIET, professeur extraordinaire. — Trois
heures par semaine.
- Chimie organique.* — M. le professeur C. GRÈBE. — Cinq
heures par semaine.
- Chimie biologique.* — M. le professeur D. MONNIER. —
Trois heures par semaine.
- Chimie pharmaceutique.* (Cours libre). — Le même
professeur. — Deux heures par semaine.
- Paléontologie.* — M. le professeur C. VOGT. — Quatre
heures par semaine.
- Excursions géologiques.* — Le même professeur.

- Pétrographie.* — M. L. DUPARC, professeur extraordi-
naire. — Deux heures par semaine.
- Théorie de la formation des montagnes* (Cours libre). —
Le même professeur. — Une heure par semaine.
- Zoologie générale.* — M. E. YUNG, professeur extraordi-
naire. — Les fonctions mentales des animaux. — Une heure
par semaine.
- Organographie botanique.* — M. le professeur M. THURY.
— Quatre heures par semaine.
- Exercices dans le laboratoire de botanique.* — Le même
professeur. — Quatre heures par semaine.
- Botanique systématique.* — M. le professeur R. CHODAT.
Quatre heures par semaine.
- Fonctions végétales.* — (Cours libre). — Le même pro-
fesseur. — Deux heures par semaine.
- Excursions botaniques.* — Le même professeur.
- Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique systé-
matique.* — Le même professeur. — Tous les jours.
- Exercices pratiques dans les laboratoires de physique,
chimie, analyse chimique, chimie physiologique, minéralo-
gie, microscopie et anatomie comparée, botanique.* — Comme
dans le semestre d'hiver.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- Théorie des déterminants.* — M. J. LYON, docteur ès
sciences. — Deux heures par semaine.
- Géométrie analytique.* — M. J. LYON. — Deux heures par
semaine.
- Théorie des quantités complexes.* — M. J. LYON. — Deux
heures par semaine.
- Géométrie supérieure.* — M. J. LYON. — Deux heures par
semaine.
- Thermodynamique.* — M. E. OLIVIER. — Une heure par
semaine.
- Les alcaloïdes et la série pyridique.* — M. Amé PICTET,
docteur ès sciences. — Suite du cours d'hiver. — Une heure
par semaine.
- Chimie médicale.* — M. G. FRUTIGER, docteur ès sciences.
— Trois heures par semaine.
- Théorie des composés aromatiques.* (Seconde partie). —

M. LÉVY, Docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chimie physique. — M. A. LE ROYER, docteur ès sciences. — Une heure par semaine.

Chimie appliquée à la teinture et à l'impression. —

M. P. JUILLARD, docteur ès sciences. — Deux heures par semaine.

Répétitoire de zoologie et d'anatomie comparée des invertébrés. — M. M. JAQUET, docteur ès sciences. — Quatre heures par semaine.

PLAN D'ÉTUDES

I

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

II

Les étudiants de la Faculté des Sciences poursuivent dans leurs études des buts trop divers pour qu'il soit possible de leur donner des indications générales quant au choix et à la répartition des cours qui leur seraient profitables. — Les professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tous temps à la disposition des élèves qui auraient besoin de leurs conseils.

Pour les cours de sciences qui rentrent dans le champ des études médicales et pharmaceutiques, voyez les plans d'études de la Faculté de Médecine.

Faculté des Lettres

ET DES SCIENCES SOCIALES

M. le professeur Eugène RITTER, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur André ULTRAMARE. — Tacite. *Dialogue des Orateurs*. Plaute, le *Rudens* (programme de la Licence). Horace. Choix d'odes

et épodes. Exercices philologiques en latin. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — Les annalistes et les premiers historiens. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur NICOLE. — Platon. *République*, livres VII et X. Euripide. *Hercule furieux*. — Quatre heures par semaine.

Littérature grecque. — Le même professeur. — La poésie grecque, d'Homère à Eschyle. — Deux heures par semaine.

Littérature comparée. — M. le professeur ROD. — Histoire générale de la littérature française et de ses rapports avec les littératures voisines. La période classique. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — Le même professeur — Lamartine et son temps. — Trois heures par semaine.

Exercices littéraires. — Le même professeur. — Etude historique et analytique des principales œuvres du siècle de Louis XIV. — Deux heures par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Les origines ; le moyen âge. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Recherches sur l'histoire littéraire, religieuse et politique de Genève et des contrées voisines (cours libre). — Le même professeur. — *Privatissimum*.

Littérature allemande. — M. le professeur BERNARD BOUVIER. — Histoire de la littérature allemande au XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Conférence pratique. — Le même professeur. — La seconde partie du Faust de Goethe. — Deux heures par semaine.

Philologie. — M. le professeur WERTHEIMER. — Histoire de la philologie orientale au XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — Linguistique générale. Origine du langage. Classification des langues. Phonologie. Morphologie. — Deux heures par semaine.

Histoire de la philosophie. — M. le professeur GOURD. —

Histoire des doctrines philosophiques. — Quatre heures par semaine.

Psychologie générale. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre VAUCHER. — Histoire de l'Europe au temps de la Restauration (1815 à 1830). — Trois heures par semaine.

Histoire nationale. — Le même professeur. — Histoire politique de la Suisse depuis la fondation de la Confédération jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le professeur STRÖEHLIN. — Prolégomènes. Religions des peuples non civilisés. Mexique et Pérou. Chine. Egypte. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Première partie : L'Economie politique et son histoire. Résumé des doctrines et des systèmes économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Seconde partie : Circulation et consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Statistique de la Suisse. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation avant l'ère chrétienne. L'Orient. — Deux heures par semaine.

Archéologie. — M. le professeur DECRUE. — Transformation de l'art depuis l'époque romaine jusqu'à la Renaissance. Premières manifestations artistiques en Italie : les Etrusques, les Phéniciens, les Grecs. La Rome impériale et les villes de l'Empire (Pompéï, Avenicum). L'art chrétien, les Catacombes, les Basiliques. Style roman et style gothique. — Trois heures par semaine.

Epigraphie. — Le même professeur. — Inscriptions de l'Empire romain. — Une heure par semaine.

Paléographie. — Le même professeur. — Chartes latines et romanes du moyen âge. — Une heure par semaine.

Sociologie. — M. le professeur WUARIN. — Etude des grands systèmes politiques depuis les origines jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Sociologie. — Le même professeur. — Etude des institutions politiques et administratives des principaux pays. — Deux heures par semaine.

Histoire de Genève. — M. Henri FAZY, professeur extraordinaire. — Histoire de Genève depuis la Réforme jusqu'à nos jours. — Une heure par semaine.

Etude des systèmes sociaux. — M. FAVON, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — M. Paul DUPROIX, professeur extraordinaire. — Psychologie appliquée à l'Education. — Deux heures par semaine.

Conférences pédagogiques. — Le même professeur. — Etat de l'enseignement dans les pays de langue française. — Une heure par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — Le XVIII^{me} et le XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Législation comparée. — M. le professeur BRIDEL. — Deux heures par semaine (voir le programme de la Faculté de droit).

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Histoire de l'Art. — M. André BOURDILLON. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'Homère. — M. COURVOISIER, licencié ès lettres. — *Iliade*, chants II (init.), XVII et XXI. — Une heure par semaine.

Langue latine. — Le même. — Une heure par semaine.

Numismatique et héraldique. — M. LADÉ. — Une heure par semaine.

Grammaire comparée des langues sémitiques. — M. le professeur MONTET. — Une heure par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. PARIS. — Trois heures par semaine.

Diction. — M. SCHNEEGANS. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. Charles THUDICHUM. — Etude analytique et critique de l'*Emile*. L'influence de Rousseau sur la pédagogie allemande. — Une heure par semaine.

Phonétique française. — Le même. — Méthodologie pratique; enseignement intuitif. — Deux heures par semaine.

Diction. — M. Georges THUDICHUM. — Trois heures par semaine.

Archéologie arabe. — M. MAX VAN BERCHEM. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs arabes. — Le même. — Une heure par semaine.

Langues germaniques. — M. VOGEL, D^r phil. — Etude sur la langue *platt-allemand*, et interprétation de *Ut mine Stromtid*, par Reuter. — Deux heures par semaine.

Exercices de philologie grecque. — M. VULLIÉTY, licencié ès lettres. — Programme de la Licence. — Une heure par semaine.

Histoire de l'Art. — Le même. — L'art moderne depuis la Renaissance. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Interprétation d'auteurs latins. — M. le professeur André ULTRAMARE. — Cicéron. *Pro Murena* (programme de la Licence). Virgile (morceaux des *Géorgiques*). Catulle. Poésies diverses. Exercices philologiques en latin. — Quatre heures par semaine.

Littérature latine. — Le même professeur. — Poètes lyriques et élégiaques. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs grecs. — M. le professeur Jules NICOLE. — Denys d'Halicarnasse. Fragments de ses Essais de critique littéraire. Aristophane. Les *Chevaliers*. — Quatre heures par semaine.

Histoire littéraire. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Antiquités scéniques. — Le même professeur. — Le théâtre en Grèce. — Une heure par semaine.

Littérature comparée. — M. le professeur ROD. — Histoire générale de la littérature française et de ses rapports avec les littératures voisines. Les origines de la littérature contemporaine. — Deux heures par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — Le théâtre romantique. — Trois heures par semaine.

Exercices littéraires. — Le même professeur. — Etude historique et analytique des principales œuvres du siècle de

Louis XIV. Exercices de langue et de style. — Deux heures par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le professeur RITTER. — Les temps modernes. — Trois heures par semaine.

Interprétation d'anciens textes français. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Recherches sur l'histoire littéraire, religieuse et politique de Genève et des contrées voisines. — Le même professeur. — *Privatissimum*.

Littérature allemande. — M. le professeur Bernard BOUVIER. — Les poètes et les prosateurs de la Suisse allemande, du XVII^me au XIX^me siècle. — Deux heures par semaine.

Conférence pratique. — Le même professeur. — Œuvres de Gottfried Keller. — Deux heures par semaine.

Conférence pratique de moyen-haut-allemand, pour les candidats à la licence ès lettres modernes. — Une heure par semaine.

Philologie. — M. le professeur WERTHEIMER. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — Le même professeur. — Etudes de mythologie comparée, d'après les différents systèmes. — Deux heures par semaine.

Histoire de la philosophie. — M. le professeur GOURD. — Le mouvement philosophique dans l'âge moderne, surtout en Allemagne. — Quatre heures par semaine.

Philosophie morale. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Histoire générale. — M. le professeur Pierre VAUCHER. — Etude sur le XVI^me siècle : la Réformation d'Angleterre ; Elisabeth et Marie Stuart. — Trois heures par semaine.

Philosophie de l'histoire. — Le même professeur. — 1^{re} partie : Les sciences historiques et la philosophie de l'histoire. Exposition critique des principaux systèmes de philosophie de l'histoire. — Trois heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le professeur STRÉHLIN. — Religions sémitiques. Assyrie et Babylone. Phénicie. Islamisme. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. —

Première partie : De la population. Répartition des richesses.

— Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Seconde partie : Généralités sur les finances publiques et sur la statistique (partie théorique). — Deux heures par semaine.

Economie politique. — Le même professeur. — Science des finances : le crédit public. — Une heure par semaine.

Histoire de la civilisation. — Le même professeur. — La civilisation avant l'ère chrétienne. La Grèce et Rome. — Deux heures par semaine.

Sociologie. — M. le professeur WUARIN. — Etude des grands systèmes politiques depuis les origines jusqu'à nos jours. — Deux heures par semaine.

Sociologie. — Le même professeur. — Etude des institutions politiques et administratives des principaux pays. — Deux heures par semaine.

Pédagogie. — M. Paul DUPROIX, professeur extraordinaire. — Psychologie appliquée à l'Education. Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Conférences pédagogiques. — Le même professeur. — La science de l'Education. Les principaux problèmes. — Une heure par semaine.

Littérature française. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Egyptologie. — M. Edouard NAVILLE, professeur extraordinaire. — Histoire de l'ancienne Egypte jusqu'à la conquête assyrienne. — Deux heures par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Histoire de l'Art. — M. André BOURDILLON. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'Homère. — M. COURVOISIER, licencié ès lettres. — *Odyssée*, chants IV, XIII et XXII. — Une heure par semaine.

Langue latine. — Le même. — Une heure par semaine.

Numismatique et héraldique. — M. LADÉ. — Une heure par semaine.

Grammaire comparée des langues sémitiques. — M. le professeur MONTET. — Une heure par semaine.

Langue et littérature italiennes. — M. PARIS. — Trois heures par semaine.

Le roman français dans la seconde moitié du XIX^{me} siècle. — M. REDARD, D^r phil. — Une heure par semaine.

Diction. — M. SCHNEEGANS. — Une heure par semaine.

Pédagogie. — M. Charles THUDICHUM. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Phonétique française. — Le même. — Méthodologie pratique; enseignement intuitif. — Deux heures par semaine.

Diction. — M. Georges THUDICHUM. — Trois heures par semaine.

Archéologie arabe. — M. MAX VAN BERCHEM. — Deux heures par semaine.

Interprétation d'auteurs arabes. — M. MAX VAN BERCHEM. — Une heure par semaine.

Langues germaniques. — M. VOGEL, D^r phil. — Suite du cours d'hiver : Etudes sur la langue *platt-allemand*, et interprétation de *Ut mine Stromtid*, par Reuter. — Deux heures par semaine.

Exercices de philologie grecque. — M. VULLIÉTY, licencié ès lettres. — Programme de la Licence. — Une heure par semaine.

Histoire de l'Art. — Le même. — L'art moderne depuis la Renaissance. — Une heure par semaine.

Economie politique. — M. WIEDE, D^r ès sc. politiques. — Une heure par semaine.

PLAN D'ÉTUDES

I

Sont admis à l'immatriculation, comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

II

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès sciences sociales, de licencié ès lettres, de docteur ès lettres. Voir, pour les trois premiers grades, les programmes détaillés des examens de baccalauréat et de licence,

et, pour le grade de docteur, le Règlement de l'Université, article 49.

III

Un Séminaire de langue française, à l'instar des Séminaires des Universités allemandes, est dirigé par une commission spéciale, présidée par le Doyen de la Faculté des Lettres. Ce Séminaire a été institué surtout en vue des jeunes gens qui se destinent à la carrière de l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des élèves du Séminaire :

1° Les étudiants immatriculés dans la Faculté des Lettres de Genève.

2° Les auditeurs qui possèdent un grade universitaire, ou qui sont en fonctions comme maîtres ou directeurs dans un établissement public d'instruction primaire ou secondaire.

Les élèves du Séminaire sont astreints à suivre les cours et à prendre part aux conférences pratiques ci-dessous désignées :

Cours de littérature française (M. Rod) ; d'histoire de la langue française (M. Ritter) ; de pédagogie (MM. Duproix et Charles Thudichum).

Conférences pratiques, dirigées par M. Rod (Conférence française ; études de métrique) ; par M. Ritter (Interprétation d'anciens textes français) ; par M. Bernard Bouvier (Interprétation de textes classiques allemands) ; par MM. Duproix, Charles et Georges Thudichum (Conférences pédagogiques, Phonétique et Diction).

Sur la demande motivée d'un étudiant, la Commission du Séminaire pourra le dispenser de l'un ou l'autre des cours ou exercices inscrits au programme.

Faculté de Droit

M. le Professeur Alfred MARTIN, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Histoire générale et philosophique du droit dans l'antiquité et spécialement à Rome. — M. le professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

Droit international public. — M. le professeur F. GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur Alfred MARTIN. — Code

civil français, Livre I et II. Commencement du Livre III. — Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — Etude des lois fédérales les plus importantes. — Poursuite pour dettes. — Etat civil et mariage, etc. — Deux heures par semaine.

Droit pénal. — M. le professeur GAUTIER. — Quatre heures par semaine.

Droit commercial. — M. le professeur RICHARD. — Sociétés. Contrat de transport. Chemins de fer. Gage ; magasins généraux. Warrants. (Droit comparé. Suisse, Allemagne, Italie.) — Trois heures par semaine.

Eléments de Droit civil. — M. le professeur L. BRIDEL. — Préliminaires. Droit des personnes. Droits réels. Droit de famille. Droit de succession. — Quatre heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Introduction. Histoire comparée des différentes législations occidentales et géographie juridique. Vues générales sur la codification. — Deux heures par semaine.

Droit civil comparé des cantons suisses. — Le même professeur. — Etude critique du droit de famille, en vue du futur Code civil suisse. — Une heure par semaine.

Pandectes. — M. le professeur ERMAN. — Procédure civile romaine et droits réels. — Deux heures par semaine.

Médecine légale. — M. le professeur Gosse. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Histoire des doctrines économiques. Notions fondamentales. Production des richesses. Circulation, consommation, distribution des richesses. Généralités sur la science des finances. Eléments de statistique. — Quatre heures par semaine.

Droit fédéral. — M. le professeur Jules ROGUIN. — Organisation du Tribunal fédéral. Sa compétence en matière civile et pénale, vis-à-vis du droit cantonal. — Ses attributions en matière de droit public.

Exercices de plaidoirie et discussions de questions juridiques.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Histoire générale et philosophique du droit dans les temps

modernes. — M. le professeur HENRI BROCHER. — Sept heures par semaine.

Droit international privé. — M. le professeur F. GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit civil. — M. le professeur ALFRED MARTIN. — Code civil. Livre III. Successions. Donations et testaments. Contrats de mariage. — Cinq heures par semaine.

Droit privé fédéral. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. Etude des lois fédérales les plus importantes. Etat civil, mariage, divorce. — Responsabilité civile, etc. — Deux heures par semaine.

Procédure pénale. — M. le professeur GAUTIER. — Quatre heures par semaine.

Droit commercial. — M. le professeur RICHARD. — Commissions. Faillite et banqueroute. Droit industriel, brevets d'invention, dessins, modèles, marques de fabrique, etc. (Droit comparé : Suisse, Allemagne, Italie.) Principes généraux de droit maritime. — Trois heures par semaine.

Éléments de droit civil. — M. le professeur L. BRIDEL. — Droit des obligations. — Quatre heures par semaine.

Législation civile comparée. — Le même professeur. — Tutelle et successions, d'après les principales législations modernes : France, Autriche, Allemagne, Italie, Espagne, Russie, Angleterre, etc.

Pandectes. — M. le professeur ERMAN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Economie politique. — M. le professeur JAQUEMOT. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Droit fédéral. — M. le professeur ROGUIN. — Suite du cours d'hiver.

PRIVAT-DOCENT

Economie politique. — M. F. WIEDE, D^r ès sc. politiques. — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'IMMATRICULATION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Droit :

1° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

2° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de

la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

PLAN D'ÉTUDES

PREMIÈRE ANNÉE

Histoire générale du Droit. — Éléments de Droit civil. — Économie politique. — Histoire politique de la Suisse (pour les étudiants suisses). — Législation civile comparée (première et deuxième année).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉE

Pandectes. — Droit civil. — Droit commercial. — Droit pénal, procédure pénale. — Procédure civile. — Droit international public et privé. — Droit public. — Médecine légale. — Droit privé fédéral (spécialement pour les étudiants suisses). — Droit civil comparé des cantons suisses.

NB. Ce plan d'études n'est pas obligatoire. (Voir le livret de la Faculté, pour de plus amples détails).

Faculté de Théologie

M. le professeur COUGNARD, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Apologétique. — M. le professeur BOUVIER. — L'action du christianisme sur l'individu. — Quatre heures par semaine.

Morale chrétienne. — M. le professeur COUGNARD. — Les vrais biens. Devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes. Développement de la vie chrétienne. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le professeur CHANTRE. —

Histoire du christianisme et de l'Église pendant les trois premiers siècles. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MONTET. — Second Esaïe. — Deux heures par semaine.

Histoire du peuple d'Israël. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même professeur. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique du premier livre des Rois. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même professeur. — Division supérieure : *Luther, von der christlichen Freiheit. Lucius, die Zukunft der Heidenmission.* — Deux heures par semaine. — Division inférieure : Deux heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le professeur Ernest MARTIN. — Interprétation de l'Évangile selon Saint-Jean. — Histoire du texte du Nouveau Testament. — Quatre heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament (cours libre). — Le même professeur. — Les Épîtres de la captivité. — Une heure par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Chant religieux. — M. le pasteur H. RÖHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

Vie de Jésus. — M. le pasteur PORRET. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Apologétique. — M. le professeur BOUVIER. — Suite du cours d'hiver : L'action du christianisme sur la société. — Quatre heures par semaine.

Morale chrétienne. — M. le professeur COUGNARD. — Suite et fin du cours d'hiver. — Rapport de la morale et des croyances religieuses. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Théologie historique. — M. le professeur CHANTRE. — Histoire du christianisme et de l'Église de Constantin à Grégoire le grand. — Quatre heures par semaine.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le professeur MONTET. — Joël. Nahum — Deux heures par semaine.

Histoire du peuple d'Israël. — Le même professeur. — Deux heures par semaine.

Hébreu. — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Lectures théologiques en langue allemande (cours libre). — Le même professeur. — Suite du cours d'hiver pour les deux divisions. — Trois heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. professeur E. MARTIN. — Histoire du Canon du Nouveau Testament. — Quatre heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament (cours libre). — Le même professeur. — Les Épîtres catholiques. — Une heure par semaine.

Exercices de prédication. — Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS de PRIVAT-DOCENT

Chant religieux. — M. le pasteur RÖHRICH. — Théorie et exercices pratiques. — Une heure par semaine.

CONDITIONS D'IMMATRICULATION

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de Théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLAN D'ÉTUDES

A. DIPLOME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE.

Huit semestres d'études universitaires dont six au moins dans une faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels *oraux* et un général.

Examens pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une dissertation.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et langue allemande.

Les II^{me}, III^{me} et IV^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le V^{me} examen est un examen général *oral* et *écrit* sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie au terme de la loi — il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

B. DIPLOME DE LICENCIÉ.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une *thèse*.

C. DIPLOME DE DOCTEUR.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

Faculté de Médecine

M. le professeur LASKOWSKI, doyen.

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le professeur LASKOWSKI. — Splanchnologie. Appareil de la digestion, de la respiration et de la sécrétion urinaire. Organes génitaux de l'homme et de la femme. — Six heures par semaine. — Conférences et exercices pratiques de dissection tous les jours (de 8 heures du matin à 6 heures du soir).

Anatomie et physiologie pathologiques générales. — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours d'autopsies et démonstrations pathologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur ETERNOD. — Histologie générale des tissus. — Deux heures par semaine.

Embryologie. — Le même professeur. — Trois heures par semaine.

Cavité buccale. — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. — Deuxième partie : partie pathologique. — Deux heures par semaine.

Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Physiologie. — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie de la vie de relation. — Six heures par semaine.

Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Pathologie interne. — M. le professeur D'ESPINE. — Maladies du système digestif (estomac, intestins, foie, péritoine). — Maladies des reins. — Maladies du cœur. — Trois heures par semaine.

Cours pratique d'auscultation et de percussion (cours libre). — Bactériologie médicale. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L. REVERDIN. — Pathologie générale chirurgicale. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Clinique et polyclinique médicales. — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et polyclinique chirurgicales. — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours théorique d'accouchement. — Le même professeur.
— Deux heures par semaine.

Cours théorique de gynécologie. — Le même professeur.
— Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur PREVOST. — Modificateurs neuro-musculaires. Modificateurs des excrétions et des sécrétions. — Trois heures par semaine.

Hygiène. — M. le professeur VINCENT. — Hygiène publique et privée. — Deux heures par semaine.

Médecine légale avec exercices pratiques. — M. le professeur Gosse. — Médecine légale du code pénal. — Quatre heures par semaine.

Matière médicale et pharmacologie. — M. le professeur J. BRUN. — Drogues simples et médicaments composés. Remèdes nouveaux, leur valeur et leur emploi. Produits médico-chimiques. Formules officinales et magistrales. — Deux heures par semaine.

Cours et exercices pratiques dans le laboratoire de pharmacie. — Le même professeur.

Microscopie pharmaceutique. — Quatre heures par semaine.

Pharmacognosie et pharmacie. — Deux heures par semaine. — Le même professeur.

Psychiatrie. — M. le professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Policlinique gynécologique et obstétricale. — M. le professeur VULLIET.

Clinique ophthalmologique. — M. G. HALTENHOFF, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Ophthalmologie. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Auguste REVERDIN, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D^r H. OLMARE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Clinique ophthalmologique. — M. le D^r BARDE. — Deux heures par semaine.

Ophthalmoscopie théorique et pratique. — Le même. — Une heure par semaine.

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Pathologie spinale et cérébrale. — M. le D^r LADAME. — Deux heures par semaine.

Maladie des enfants. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Une heure par semaine (ce cours sera fait à la Maison des enfants malades, chemin Gourgas).

Climatothérapie et balnéothérapie. — M. le D^r DE LA HARPE. — Une heure par semaine.

Des empoisonnements au point de vue médico-légal. — M. le D^r L^s MÉGEVAND. — Deux heures par semaine.

La chimie appliquée au diagnostic médical. — M. le D^r Paul BINET. — Une heure par semaine.

Cours élémentaire de physiologie. — M. le D^r GIRARD. — Digestion, nutrition, absorption, sécrétions et circulation. — Deux heures par semaine.

Cours théorique et pratique de chirurgie générale. — M. le D^r KUMMER. — Asepsie du malade, de l'opérateur et de la salle d'opérations. Préparation des objets de pansement. — Méthode de traitement des plaies. — Anesthésie générale et locale. — Méthodes d'examen chirurgical. — Une heure par semaine.

Médecine pratique. — M. le D^r LADÉ. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de diagnostic médical. — M. le D^r RUEL. — Deux heures par semaine.

Conférences pratiques de pathologie interne. — M. le D^r THOMAS. — Deux heures par semaine.

Bactériologie. — M. le D^r H. CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le professeur LASKOWSKI. — Anatomie topographique médico-chirurgicale. — Six heures par semaine.

Anatomie pathologique spéciale des organes. — M. le professeur ZAHN. — Six heures par semaine.

Cours pratique d'histologie pathologique. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Travaux pratiques dans le laboratoire d'anatomie pathologique. — Le même professeur. — Tous les jours.

Histologie normale. — M. le professeur ETERNOD. — Histologie spéciale des organes et des systèmes. — Quatre heures par semaine.

Travaux pratiques d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire d'embryologie et d'histologie normale. — Le même professeur. — Tous les jours, sauf le jeudi.

Laboratoire pour recherches spéciales. — Le même professeur. — Tous les jours.

Cavité buccale. — Le même professeur. — Anatomie normale et pathologique de la cavité buccale et de l'appareil dentaire. Première partie : partie normale. — Deux heures par semaine.

Physiologie. — M. le professeur SCHIFF. — Physiologie de la vie de relation. — Six heures par semaine.

Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Pathologie interne. — M. le professeur D'ESPINE. — Suite du cours d'hiver. — Maladies de la peau. — Deux heures par semaine.

Pathologie externe. — M. le professeur J.-L. REVERDIN. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même professeur. — Exercices opératoires pratiques. — Six heures par semaine.

Clinique et policlinique médicales. — M. le professeur REVILLIOD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique et policlinique chirurgicales. — M. le professeur JULLIARD. — Sept heures et demie par semaine.

Clinique obstétricale et gynécologique. — M. le professeur Alfred VAUCHER. — Cinq heures par semaine.

Cours d'opérations obstétricales. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Cours d'opérations gynécologiques. — Le même professeur. — Quatre heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le professeur PREVOST. — Modificateurs de la nutrition et de la température animale. — Art de formuler. — Trois heures par semaine.

Cours et travaux pratiques au laboratoire de pharmacie. — M. le professeur J. BRUN. — Suite des cours d'hiver.

Microscopie, pharmacognosie et pharmacie. — Le même professeur. — Six heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le professeur OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Deux heures par semaine.

Policlinique gynécologique et obstétricale. — M. le professeur VULLIET.

Clinique ophthalmologique. — M. G. HALTENHOFF, professeur extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Ophthalmologie. — Le même professeur. — Une heure par semaine.

Démonstration et connaissance pratique des instruments de chirurgie. Bandages et appareils. — M. le D^r Auguste REVERDIN, prof. extraordinaire. — Deux heures par semaine.

Maladies vénériennes et cutanées. — M. le D^r H. OLMARE, professeur extraordinaire. — Une heure par semaine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Ophthalmoscopie théorique et pratique. — M. le D^r BARDE. — Cours d'ophthalmoscopie. — Une heure par semaine.

Clinique ophthalmologique. — Le même. — Deux heures par semaine.

Des taches au point de vue médico-légal. — M. le D^r L^s MÉGEVAND. — Deux heures par semaine.

Obstétrique. — M. le D^r CORDÈS. — Une heure par semaine.

Pathologie mentale. — M. le D^r LADAME. — Deux heures par semaine.

Maladies des enfants. — M. le D^r Ed. MARTIN. — Une heure par semaine.

Cours élémentaire de physiologie. — M. le D^r GIRARD. — Respiration, chaleur animale et muscles. — Deux heures par semaine.

Cours théorique et pratique de chirurgie. — M. le D^r KUMMER. — Une heure par semaine.

Médecine pratique. — M. le D^r LADÉ. — Deux heures par semaine.

Conférences pratiques de pathologie interne. — M. le D^r THOMAS. — Deux heures par semaine.

Chimie appliquée au diagnostic médical. — M. le D^r PAUL BINET. — Une heure par semaine.

Microscopie clinique. — M. le D^r CRISTIANI. — Deux heures par semaine.

Cours pratique de diagnostic médical. — M. le D^r RUEL. — Deux heures par semaine.

PLAN DES ÉTUDES

MÉDICALES

L'instruction médicale comporte cinq années d'études.

PREMIÈRE ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée — Zoologie. — Chimie inorganique.

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'anatomie comparée.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée. — Zoologie. — Chimie organique. — Anatomie humaine.

Exercices pratiques : Travaux pratiques au laboratoire de chimie. — Excursions et travaux pratiques de botanique.

Première partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

DEUXIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Conférences et travaux pratiques de dissection.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie humaine. — Physiologie. — Histologie normale (2^{me} partie). — Embryologie (1^{re} partie).

Exercices pratiques : Travaux pratiques d'histologie normale. — Travaux pratiques d'embryologie.

TROISIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Anatomie humaine (topographique). — Physiologie. — Embryologie (2^{me} partie). — Pathologie générale.

Exercices pratiques : Conférences et travaux de dissection.

Seconde partie de l'examen propédeutique ou de Baccalauréat ès sciences médicales.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Clinique et policlinique médicale. — Clinique et policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Travaux au laboratoire de physiologie. — Travaux pratiques d'embryologie. — Travaux pratiques d'histologie pathologique.

QUATRIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale. — Cours d'autopsie. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Médecine opératoire. — Médecine légale. — Obstétrique théorique. — Gynécologie théorique. — Matière médicale et pharmacologie.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Opérations obstétricales. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Thérapeutique. — Hygiène. — Pharmacologie.

Exercices pratiques : Travaux pratiques de médecine opératoire.

CINQUIÈME ANNÉE

SEMESTRE D'HIVER : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale; clinique psychiatrique. — Clinique ophthalmologique. — Thérapeutique. — Hygiène. — Médecine légale. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Cours d'autopsie. — Cours spéciaux.

SEMESTRE D'ÉTÉ : Clinique et policlinique médicale; chirurgicale; obstétricale. — Clinique psychiatrique. — Clinique ophthalmologique. — Thérapeutique. — Pathologie interne. — Pathologie externe. — Opérations gynécologiques. — Cours spéciaux. — Travaux pratiques de médecine opératoire.

Répétition des cours théoriques et laboratoires en vue des examens professionnels du doctorat et la rédaction de la thèse.

NB. Dans ce plan des études la répartition des branches est calculée pour un minimum de cinq années, mais ceux qui peuvent y consacrer plus de temps, ce qui est à désirer, feront bien de ne suivre que deux cliniques dans le même semestre.

PLAN DES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

Le Règlement fédéral exigeant quatre semestres d'études universitaires, les cours ci-dessus doivent être répartis sur deux années.

COURS DES SEMESTRES D'HIVER

Chimie inorganique, 5 h. — Chimie analytique, 1 h.; Toxicologie, 2 h.; Analyse des substances alimentaires, 1 h. — Physiologie expérimentale (première partie), 4 h. — Physique médicale, 2 h. — Zoologie des vertébrés, 5 h. — Zoologie générale (première partie), 1 h. — Minéralogie, 2 h. — Botanique générale (Physiologie), 2 h. — Botanique médicale et pharmaceutique, 2 h. — Pharmacognosie et Pharmacie, 3 h.; Microscopie, 4 h. — Hygiène, 2 h.

COURS DES SEMESTRES D'ÉTÉ

Chimie organique, 5 h. — Chimie pharmaceutique, 2 h. — Physique expérimentale (seconde partie), 4 h. — Zoologie générale (seconde partie), 1 h. — Botanique générale (organographie), 4 h. — Botanique systématique (classification), 4 h.; Excursions botaniques. — Microscopie pharmaceutique, 4 h. (Cours et travaux pratiques réunis).

Pendant toute l'année universitaire : *Exercices pratiques* dans les laboratoires de *Chimie*; de *Physique*; de *Botanique*; de *Pharmacie*. (S'adresser aux professeurs ou aux assistants).

N. B. Ces cours préparent à l'examen professionnel fédéral qui peut être subi à Genève aux conditions fixées par le Règlement fédéral du 19 mars 1888.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Sont accessibles à MM. les étudiants et auditeurs de l'Université :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur.

Le *Musée d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du professeur de zoologie.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du jardin.

Les élèves travaillant dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* attachées à ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Droit, Théologie et Médecine peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

La *Bibliothèque publique* (salle de lecture) est ouverte tous les jours de 9 heures à midi et de 4 heures à 6 heures.

Sont accessibles, en outre, aux élèves de l'Université : L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique*, le *Musée Rath*, le *Musée archéologique*, le *Musée épigraphique*, le *Musée historique genevois*, le *Musée Fol*, et, à l'Athénée, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

Pour pensions et logements, on peut s'adresser au Bureau de renseignements éducatifs, 5, quai du Mont-Blanc.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

APPROUVÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des étudiants et des auditeurs.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au secrétaire-caissier de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles doivent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les étudiants peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques et les cours pratiques de la Faculté de Médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par le recteur, par le doyen de la Faculté et par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours.

Dispositions financières.

Les rétributions ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Secrétaire-Caissier de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de fr. 20. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Le coût du livret est de 4 franc.

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 fr.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et les auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et aux auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant, et si celle-ci n'est pas domiciliée dans le Canton de Genève, la requête doit être légalisée.

Les droits de graduation qui appartiennent à l'État sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier 50 francs ;

Pour le grade de licencié 100 francs ;

Pour le grade de docteur 200 francs ;

Pour le diplôme de chimiste 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades suivants :

1^o Bachelier ès lettres; ès sciences; ès sciences médicales; en théologie.

2^o Licencié ès lettres; ès sciences sociales; en droit; en théologie. Diplôme de chimiste.

3^o Docteur ès lettres; ès sciences; en droit; en théologie et en médecine.

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence ès lettres et ès sciences sociales ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licencié en droit et en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Exceptionnellement, pour les examens de bachelier et de licencié en théologie, pour ceux de licencié en droit et pour le second examen de bachelier ès sciences médicales, les Facultés peuvent, avec l'assentiment du Bureau, fixer des sessions intermédiaires.

Les examens de doctorat et du diplôme de chimiste se font sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de cinq francs versée à la caisse de l'État. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du Secrétaire-Caissier, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS

Extrait de la Loi du 1^{er} mars 1876.

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué par l'État un fonds inaliénable de 50,000 francs en faveur d'une fondation pour les étudiants genevois et qui aura pour but de :

1^o Soutenir à Genève dans leurs études des étudiants distingués du Gymnase et de l'Université.

2^o Aider dans leurs études ultérieures à l'étranger des étudiants qui ne trouveraient pas à Genève les ressources d'instruction nécessaires pour leur carrière future.

ART. 2. — Ces subsides seront accordés : 1^o à des étudiants réguliers et sur leur demande motivée, accompagnée du préavis du corps enseignant qui aura été à même de juger de leur mérite et de leurs aptitudes ; 2^o et sous les mêmes conditions à des jeunes gens qui auront fait et achevé leurs études à Genève et qui désirent se perfectionner à l'étranger. Dans ce dernier cas la demande devra être adressée au plus tard dans les dix-huit mois après l'achèvement des études.

Membres du Comité de gestion.

MM. ADOR, Gustave, Conseiller d'État, *président*.

GOSSE, H.-G., prof.

SORET, Charles, prof.

MONTET, Edouard, prof.

LECOULTRE, Charles, Directeur du Collège.

VERCHÈRE, A., professeur au Gymnase, *secrétaire*.

RACINE, Florian, avocat.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY, pour l'enseignement de la Chimie.
2. — DAVY, pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — HENTSCH,
4. — DISDIER, { pour prix dans la Faculté des
5. — AMIEL, { Lettres.
6. — STOLIPINE,
7. — BELLOT, { pour prix dans la Faculté de
8. — DES ARTS, { Droit.
9. — BIZOT, { pour prix dans
10. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE, { la Fac. de Méd.
11. LA CAISSE DU SÉNAT, destinée aux dépenses de ce Corps.

PRIX UNIVERSITAIRES

Les prix offerts pour l'année 1891 sont délivrés dans une séance publique au commencement de janvier 1892 (Ces prix ont déjà été annoncés dans le programme 1890-1891).

Les prix pour l'année 1892 seront délivrés au mois de janvier 1893.

FACULTÉ DES SCIENCES

Année 1890

PRIX DAVY

La Faculté des Sciences décernera un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences, depuis six ans au plus (depuis le mois de juin).

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre.

¹ Les dates sans indication de l'année se rapportent à l'année du prix.

PRIX OFFERT PAR M. DE STOLIPINE

L'Université décerne un prix de *sept cent cinquante francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Monologie zoologique et anatomique d'une espèce ou d'un groupe appartenant à la faune du Léman.

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les étudiants de l'Université de Genève qui ont été immatriculés pendant l'un des quatre semestres qui précèdent le terme du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur avant le 1^{er} octobre 1891.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Le mémoire couronné est déposé à la Bibliothèque publique. L'auteur conserve la propriété de son œuvre et a, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

FACULTÉ DES LETTRES

Année 1891

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

La Faculté avait offert un prix de *mille francs* sur la question :

Étude critique des différentes théories modernes sur la Mémoire,

et un prix de *mille francs* sur un sujet d'histoire.

Le terme du concours était fixé au 15 juin.

Année 1892

Prix de Philosophie morale (dit prix Disdier).

L'Université décernera un prix de *deux mille francs* et deux accessits de *mille francs* aux auteurs des meilleurs mémoires sur la question suivante :

Le fondement de la morale sociale.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir :

1° Les citoyens genevois âgés de moins de 30 ans ;

2° Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1892.

Ils porteront une devise qui sera reproduite *sur* un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

PRIX AMIEL

(Fondé par M^{me} L. Stroehlin-Amiel.)

Année 1893

La Faculté des Lettres décernera, au commencement de l'année 1893, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux aspirants.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers, âgés de moins de 30 ans, qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres; ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit,

l'auteur devra le faire imprimer à ses frais dans le courant de l'année.

ART. 4. L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre 25 exemplaires pour la bibliothèque et les professeurs de la Faculté: le montant du prix ne sera délivré qu'après remise de ces exemplaires, le 11 mai 1893.

ART. 5. Les travaux destinés au concours devront être envoyés à M. le Doyen de la Faculté des Lettres avant le 15 octobre 1892.

PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

Année 1891

La Faculté des Lettres décernera un prix de Littérature dont le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de *trois cents* francs.

Sont admis à concourir :

1° Les bacheliers ès lettres qui auront obtenu leur grade depuis deux ans, à partir du mois de juin.

2° Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les auditeurs âgés de 18 à 25 ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrits à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre.

Année 1892

Le même prix aux mêmes conditions.

PRIX DES SCIENCES POLITIQUES

(Offert par M. de Stolipine.)

Année 1891

I

L'Université décernera un prix de *mille* francs à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Mallet-Du Pan et la Révolution française.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers, âgés de moins de 30 ans, qui ont été immatriculés pendant deux semestres au moins dans l'Université.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur avant le 1^{er} octobre 1891.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Le mémoire couronné est déposé à la Bibliothèque publique. L'auteur conserve la propriété de son œuvre et a, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

II

L'Université décernera un prix de *sept cent cinquante francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Etude critique de la théorie sociologique de Herbert Spencer.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. Sont admis à concourir les étudiants de l'Université de Genève qui ont été immatriculés pendant l'un des quatre semestres qui précèdent le terme du concours.

ART. 2, 3 et 4 (comme ci-dessus).

FACULTÉ DE DROIT

PRIX BELLOT

Année 1892

La Faculté de Droit décernera un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants. La valeur de ce prix est fixée à *trois cents* francs.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en droit dans les six années précédentes.

Est aussi admis tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1^{er} novembre.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Prix offerts par la Compagnie des Pasteurs avec l'aide de donateurs.

CONCOURS ENTRE ÉTUDIANTS

Prix pour chaque question deux cents francs.

1. *Étude exégétique de Luc, XI. 51 à XVIII. 34. (Voyage dit intercalaire).*

2. *La doctrine de la Sainte-Cène chez Luther, Zwingli et Calvin.*

3. *La morale du Coran appliquée à celle de l'Évangile.*

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 30 avril 1892. Le rapport aura lieu au commencement de juin de la même année.

Sont admis à concourir les étudiants immatriculés dans la Faculté de Théologie.

FACULTÉ DE MÉDECINE

PRIX DE LA FACULTÉ

Année 1891

La Faculté décernera un prix de *trois cents francs* au meilleur mémoire, manuscrit ou imprimé, qui lui sera présenté en français, en allemand ou en italien.

Sont admis à concourir :

1^o Les étudiants en médecine régulièrement immatriculés dans la dite Faculté, et qui ont passé leur examen de baccalauréat ès sciences médicales, ou un examen jugé équivalent par la Faculté ;

2^o Les Docteurs en médecine de Genève, diplômés depuis un an au plus ;

3^o Les Médecins suisses qui ont passé leurs examens fédéraux à Genève depuis un an au plus.

Les travaux destinés au concours devront être remis au Doyen de la Faculté avant l'expiration de la première semaine du semestre d'hiver :

Dans le cas où aucun des travaux présentés ne serait jugé digne d'être couronné, le prix ne sera pas décerné.

Année 1892

Le même prix aux mêmes conditions.

PRIX OFFERT PAR LA SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES SCIENCES ET DES ARTS

Année 1892

Ce prix, d'une valeur de *mille francs*, sera décerné au commencement de janvier 1892 à l'auteur du meilleur mémoire relatif aux sciences médicales.

Seront admis à concourir :

1^o Les Docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis trois ans au plus ;

2^o Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève depuis deux semestres au moins ;

3^o Les médecins patentés en Suisse depuis trois ans au plus¹ ayant fait au moins deux ans d'études dans la Faculté de Médecine de Genève.

Les mémoires manuscrits devront être remis avant le 31 octobre 1891 au Doyen de la Faculté de Médecine qui les soumettra à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante, si aucun travail n'était jugé digne de l'obtenir.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

A. CHANTRE, *recteur*.

Le présent programme est approuvé pour l'année 1891-1892.

Genève, le 25 juin 1891.

Le Conseiller d'État chargé du Département de l'Instruction publique,

Eugène RICHARD.

¹ A partir de juillet 1888.

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES
SESSION D'AUTOMNE 1894

FACULTÉ DES SCIENCES

1° EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS ORAUX POUR LE BACCALAUREAT.

Physique et Minéralogie. — Vendredi 16 octobre, à 9 heures, salle n° 34.

Mathématiques, Astronomie, Mécanique. — Samedi 17 octobre, à 9 heures, à l'Ecole de Chimie.

Anatomie comparée, Zoologie, Géologie, Paléontologie. — Samedi 17 octobre, à 9 heures.

Botanique. — Vendredi 16 octobre, à 9 heures, salle n° 32.

2° EXAMENS ÉCRITS POUR LE BACCALAUREAT

Lundi 19 octobre, à 9 heures.

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES SOCIALES

1° EXAMENS ANNUELS

Littératures anciennes. — Vendredi 16 octobre, à 8 heures, salle n° 41.

Littérature française, Histoire de la langue française, Littérature comparée. — Vendredi 16 octobre, à 8 heures, salle n° 42.

Linguistique, Philologie, Littérature allemande, Archéologie. — Vendredi 16 octobre, à 10 heures, salle n° 42.

Histoire, Histoire des religions. — Samedi 17 octobre, à 8 heures, salle n° 41.

Philosophie, Sociologie. — Vendredi 16 octobre, à 2 heures, salle n° 41.

Histoire de la civilisation, Economie politique, Etude des systèmes sociaux. — Vendredi 16 octobre, à 2 heures, salle n° 42.

Hébreu. — Vendredi 16 octobre, à 8 heures, salle n° 28.

2° EXAMENS POUR LE BACCALAUREAT.

Examens oraux. — Vendredi 16 et samedi 17 octobre, aux heures des examens annuels.

Examens écrits. — Lundi 19 et mardi 20 octobre, à 8 heures.

3° EXAMENS POUR LA LICENCE.

Examens oraux. — Lundi 19 octobre, à 4 heures, pour la licence ès lettres et mardi 20 octobre, à 2 heures, pour la licence ès sciences sociales.

FACULTÉ DE DROIT

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES.

Jedi 15 octobre et jours suivants.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS ORAUX DU BACCALAUREAT.

Dogmatique, Exégèse de l'Ancien Testament. — Mardi 20 octobre, à 8 heures, salle n° 28.

Histoire ecclésiastique, Théologie pratique. — Mardi 20 octobre, à 8 heures, salle n° 29.

Exégèse du Nouveau Testament. — Mardi 20 octobre, à 8 heures, salle n° 33.

EXAMENS ÉCRITS.

Mercredi 21 octobre, à 8 heures, salle n° 29.

FACULTÉ DE MÉDECINE

EXAMENS ORAUX POUR LE BACCALAUREAT ÈS SCIENCES MÉDICALES.

Anatomie, Physiologie, Histologie. — Lundi 19 octobre, à 8 heures, Ecole de Médecine. — Pour les autres branches, voir les jours et heures de la Faculté des Sciences.

EXAMENS ÉCRITS.

Mardi 20 octobre, à 8 heures.

NB. Les inscriptions pour les examens doivent être prises au Bureau de l'Université avant le 8 octobre.

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES

SESSION D'ÉTÉ 1892

FACULTÉ DES SCIENCES

1° EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS ORAUX POUR LE BACCALAUREAT.

Physique et Minéralogie. — Lundi 11 juillet, à 8 heures, salle n° 34.*Mathématiques, Astronomie, Mécanique, Géographie physique.* — Samedi 9 juillet, à 9 heures, salle n° 33.*Chimie.* — Lundi 11 juillet, à 8 heures, à l'École de Chimie.*Géologie, Paléontologie.* — Samedi 9 juillet, à 9 heures, salle n° 30.*Anatomie comparée, Zoologie.* — Lundi 11 juillet, à 8 heures, salle n° 30.*Botanique.* — Lundi 11 juillet, à 8 heures, salle n° 32.

2° EXAMENS ÉCRITS POUR LE BACCALAUREAT.

Mardi 12 juillet, à 8 heures.

FACULTÉ DES LETTRES

1° EXAMENS ANNUELS.

Littérature anciennes. — Vendredi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 41.*Littérature comparée, Littérature française, Histoire de la langue française.* — Samedi 9 juillet, à 8 heures, salle n° 41.*Archéologie, Littérature allemande.* — Vendredi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 42.*Histoire, Histoire des religions.* — Vendredi 8 juillet, à 10 heures, salle n° 42.*Philosophie, Sociologie.* — Samedi 9 juillet, à 8 heures, salle n° 32.*Histoire de la civilisation, Economie politique, Etude des systèmes sociaux.* — Vendredi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 32.

2° EXAMENS POUR LE BACCALAUREAT.

Examens oraux. — Vendredi 8 et samedi 9 juillet, aux heures des examens annuels.*Examens écrits.* — Samedi 9 juillet, à 2 heures, et lundi 11 juillet, à 8 heures.

3° EXAMENS POUR LA LICENCE.

Examens oraux. — Samedi 9 juillet, à 4 heures, pour la licence ès lettres et samedi 9 juillet, à 2 heures, pour la licence ès sciences sociales.

FACULTÉ DE DROIT

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DE GRADES.

Vendredi 8 et jours suivants.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

EXAMENS ANNUELS ET EXAMENS DU BACCALAUREAT.

Dogmatique, Exégèse de l'Ancien Testament. — Vendredi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 28.*Histoire ecclésiastique, Théologie pratique.* — Vendredi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 29.*Exégèse du Nouveau Testament.* — Vendredi 8 juillet, à 8 heures, salle n° 33.

EXAMENS ÉCRITS.

Vendredi 9 juillet, à 8 heures, salle n° 29.

FACULTÉ DE MÉDECINE

1° EXAMENS ORAUX POUR LE BACCALAUREAT ÈS SCIENCES MÉDICALES.

Anatomie, Physiologie, Histologie. — Lundi 11 juillet, à 8 heures, École de Médecine. — Pour les autres branches, voir les jours et heures de la Faculté des Sciences.

2° EXAMENS ÉCRITS.

Mardi 12 juillet, à 8 heures, École de Médecine.



ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENTS

- MM. Barde, Corraterie, 16, Genève.
 Berchem, van, Georges, rue des Granges, 16.
 Binet, Paul, Corraterie, 16.
 Bourdillon, A., Bourg-de-Four, 9.
 Bouvier, A., square de Contamines, 2, Genève.
 Bouvier, Bernard, Florissant, 2.
 Bridel, Louis, rue de Candolle, 24.
 Brocher, Henri, rue Bellot, 9, Genève.
 Brun, quai des Bergues, 1, Genève.
 Cailler, C., rue du Rhône, 56.
 Chaix, Emile, chemin du Mail, 22.
 Chantre, A., rue Diday, 10, Genève.
 Chodat, Robert, boulevard de Plainpalais, 11.
 Cordès, rue Bellot, 12, Genève.
 Cougnard, place du Rond-Point, 7, Plainpalais.
 Courvoisier, H., chemin des Terrassiers, 12.
 Cristiani, Hector, rue de Lausanne, 6.
 Decrue, F., rue de l'Hôtel-de-Ville, 14.
 De la Harpe, E., Lausanne.
 D'Espine, rue Beauregard, 6, Genève.
 Duparc, Louis, Carouge.
 Duproix, Paul, boulevard de la Tour, 16, Plainpalais.
 Erman, H., Lausanne.
 Eternod, Acacias.
 Favon, Georges, rue du Rhône, 52.
 Fazy, H., boulevard Helvétique, 24.
 Flournoy, Théodore, Florissant, 9.
 Frutiger, G., chemin Boissière, 5.
 Galopin, Ch., Corraterie, 6, Genève.
 Gautier, Alfred, rue des Granges, 4.

- MM. Gautier, Raoul, place Saint-Antoine, 22.
 Gentet, Molard, 4, Genève.
 Girard, Henri, Corraterie, 8.
 Gosse, rue des Chaudronniers, 7, Genève.
 Gourd, J.-J., boulevard Helvétique, 19, Genève.
 Græbe, Charles, rue de Candolle, 11, Genève.
 Haltenhoff, George, Corraterie, 20.
 Jaquemot, L., boulevard des Philosophes, 34.
 Jaquet, Maurice, route de Carouge, 1.
 Juillard, Paul, route de la Cluse, 29.
 Julliard, G., avenue Marc-Monnier, Champel.
 Kummer, Ernest, Corraterie, 8.
 Ladame, Corraterie, Genève.
 Ladé, J.-A., rue Verdaine, 13.
 Laskowsky, S., boulevard des Philosophes, 40.
 Leboulleux, rue du Cloître, Genève.
 Le Royer, A., square de Contamines, 2.
 Lévy, S., boulevard James-Fazy, 18.
 Lyon, J., square de Champel, 12.
 Martin-Le Fort, Alfred, rue de la Cité, 22, Genève.
 Martin, Edouard, chemin de Malagnou, 1.
 Martin, Ernest, rue des Alpes, 5.
 Mégevand, Louis, Carouge.
 Monnier, Denis, rue des Grottes, 28, Genève.
 Montet, E., villa des Grottes, Genève.
 Naville, Edouard, Malagny par Versoix.
 Nicole, rue de Candolle, 16, Genève.
 Olivet, M., maison de l'Horloge, Molard, Genève.
 Olivier, Ed., rue de Candolle, 16.
 Oltramare, André, chemin Vignier, Plainpalais.
 Oltramare, Gabriel, Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.
 Oltramare, H., Dr, rue de la Corraterie, 11, Genève.
 Paris, J., route de Carouge, 38.
 Pictet, Amé, cours des Bastions, 16, Genève.
 Porret, A., Délices, 45.
 Prevost, rue de l'Athénée, 7, Genève.
 Reverdin, J.-L., rue du Rhône, 43, Genève.
 Reverdin, Aug., rue du Général Dufour, 15, Genève.
 Revilliod, rue du Mont-de-Sion, 14, Genève.
 Richard, E., place Bel-Air, 2, Genève.

- MM. Rilliet, Albert, rue Bellot, 16.
 Ritter, Eugène, rue du Mont-de-Sion, 4, Genève.
 Rod, E., Crêts de Champel, 39, Plainpalais.
 Roguin, J., rue du Mont-de-Sion, 3.
 Ruel, Charles, place du Lac, 1.
 Rœhrich, H., Fort-Barreau, 23, Genève.
 Schiff, chemin du Mail, 16.
 Schneegans, A., chemin du Pont-d'Arve, 11.
 Soret, Charles, place Saint-Antoine, 22, Genève.
 Strœhlin, Champel, Plainpalais.
 Thudicum, Charles, la Châtelaine, Pregny.
 Thudicum, Georges, la Châtelaine, Pregny.
 Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
 Vaucher, Pierre, place du Port, 4, Genève.
 Vaucher, Alfred-Henri, Maternité, Genève.
 Vincent, Alfred, rue des Voirons, 2.
 Vogel, Ch., chemin Gourgas, 11, Plainpalais.
 Vogt, Carl, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.
 Vulliet, quai du Mont-Blanc, 7, Genève.
 Vulliétty, H., Fondation Rothschild.
 Wertheimer, rue Neuve-Saint-Léger, 8, Genève.
 Wiede, F., hôtel Beau-Rivage, Nyon.
 Wuarin, L., rue de Candolle, 24.
 Yung, Emile, rue de Chantepoulet, 5, Genève.
 Zahn, chemin de la Roseraie, 2, Plainpalais.

Secrétaire-Caissier de l'Université.

M. Dèmont, L., boulevard James-Fazy, 11.

Le Bureau du Secrétaire-Caissier est ouvert de 8 heures à midi, et de 2 à 5 heures.

Concierge.

M. Chouet, Bâtiment de l'Université.

